



COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS

ensemble, construisons le Noyonnais de demain

spéciale

LE LOGEMENT



A la une

LOGEMENT PUBLIC, POUR UNE MEILLEURE ÉGALITÉ DES CHANCES

La Conférence intercommunale du logement (CIL) a été créée afin d'agir pour une attribution plus équitable des logements sociaux. Cette instance, co-présidée par Patrick Deguise, président de la CCPN et par Ghislain Chatel, sous-préfet de Compiègne, réunit les maires de la Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN), le conseil départemental de l'Oise, les bailleurs sociaux et les associations en lien avec la défense des locataires et l'insertion.

Pour ce faire, elle doit :

- > Définir des orientations stratégiques en matière d'attribution des logements publics sur le Noyonnais.
- > Améliorer la gestion de la demande de logement public en clarifiant les lieux d'informations et en permettant aux demandeurs d'avoir un suivi des étapes clés de leur dossier de demande de logement.

Instance de dialogue, elle se réunit au moins une fois par an sur le territoire pour valider les orientations sur ces deux thèmes, ainsi que leur mise en œuvre.

Sur le campus économique Inovia, le 7 mars 2017.
Patrick Deguise, président de la CCPN et Ghislain Chatel, sous-préfet de Compiègne ont co-présidé la première Conférence intercommunale du logement (CIL).



Guy Godefroy, vice-président de la CCPN délégué à l'Urbanisme, à l'habitat et au foncier

« Notre stratégie en matière d'habitat est de renforcer les équilibres internes, d'améliorer l'attractivité du Noyonnais et d'accompagner la mutation du territoire. »

Nouveauté

La CCPN, guichet enregistreur des demandes de logement public

Lors du conseil communautaire du 7 avril prochain, les élus de la CCPN statueront sur l'éventuelle évolution des permanences d'information et d'aide au remplissage des dossiers en matière de logement public.

Ainsi, il est fort possible que la CCPN devienne guichet enregistreur des demandes de logement. Lors des permanences infos logement, les agents de la communauté de communes pourront ainsi directement se connecter au Système national d'enregistrement (SNE) des demandes de logement social pour saisir les demandes, effectuer leurs mises à jour, leurs renouvellements et leurs radiations. Le système sera donc plus efficient puisque les bailleurs auront directement accès via le SNE aux dossiers des demandeurs, sans attendre l'envoi postal des dossiers par la CCPN.



Permanences infos logement les mardi et jeudi de 14h à 17h, toute l'année excepté 3 semaines en août et pendant les vacances de fin d'année.

À noter

Les permanences de l'Adil

L'Adil, association départementale d'information sur le logement de l'Oise, a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées. Elle ne réalise pas d'actes administratif, contentieux ou commercial.

> Permanences juridiques, financières et fiscales

Le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h et le 3^e mercredi de 14h à 17h, à l'hôtel de ville de Noyon.

> Point info énergie

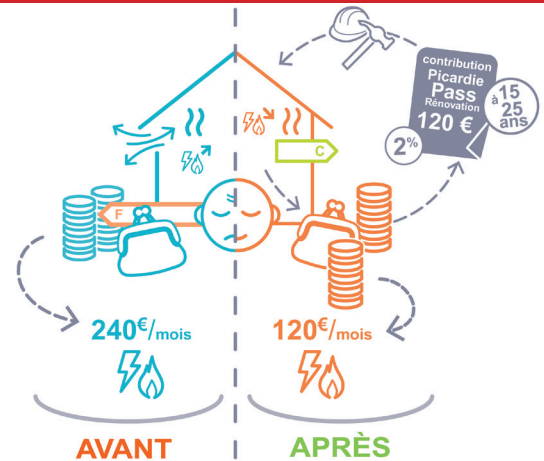
Le point info énergie s'installe à la maison pour tous du Mont Saint-Siméon, boulevard Schumann à Noyon. Ses permanences se tiennent les lundi et mardi de 10h à 13h et de 14h à 18h. Les usagers peuvent s'entretenir avec le conseiller info énergie pour s'informer sur les travaux d'amélioration thermique à réaliser dans leur logement mais aussi sur les subventions et avantages fiscaux susceptibles de les aider à réaliser leurs travaux. Les conseils du point info énergie de l'ADIL sont neutres, objectifs et gratuits.

Pour contacter le point info énergie ou pour prendre rendez-vous : 03 44 48 61 30.

FoCUS

La CCPN aide les propriétaires grâce au Picardie Pass Rénovation

Grâce à son adhésion au Picardie Pass Rénovation, la CCPN fait bénéficier les propriétaires occupants ou bailleurs d'un accompagnement dans le cadre de la rénovation énergétique de leur logement. À la clé : plus de confort, une facture énergétique divisée par deux et un logement revalorisé.



PICARDIE PASS RÉNOVATION, C'EST POUR QUI ?

Ce dispositif s'adresse à tous les propriétaires, occupants ou bailleurs, de logements individuels, sans conditions de ressources, quel que soit l'âge et le type d'habitation. Il concerne aussi les copropriétaires privés.

PICARDIE PASS RÉNOVATION, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un accompagnement technique avant, pendant et après vos travaux par des professionnels de la rénovation énergétique : diagnostic énergétique approfondi du logement, programme de travaux, recherche des entreprises, suivi du chantier, accompagnement après travaux pendant 5 ans. Pour soutenir les ménages, Picardie Pass Rénovation peut avancer l'intégralité du montant des travaux jusqu'à 40 000 euros au taux de 2% sur un prêt d'une durée pouvant s'étaler de 15 à 25 ans.

POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE

Remplissez la demande en ligne sur paysnoyonnais.fr ou contactez la régie du service public de l'efficacité énergétique par mail à contact@picardie-spee.fr ou par téléphone au 0 800 02 60 80. Un technicien prendra contact avec vous pour vous accompagner dans votre projet de rénovation.

L'offre de Picardie Pass Rénovation devient payante une fois le programme de travaux personnalisé accepté par le propriétaire, suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique du logement. La contribution est de 1 860 euros, étalée sur 15 ans ou acquittée en une seule fois, moyennant le versement d'un acompte de 300 euros minimum.